

 SAPEURS-POMPIERS HAUTE-SAÔNE	CASDIS du 07 octobre 2026	Rapport n°1	
		☒ Délibératif	☐ Informatif
Election des membres de la commission d'appel d'offres			
Rapport soumis à l'avis préalable des instances consultatives :			
☒ Non			
☐ Oui, lesquelles :	☐ CATSIS du XX/XX/XXXX	☐ CCDSPV du XX/XX/XXXX	☐ CT du XX/XX/XXXX
			☐ FSC du XX/XX/XXXX
Annexe(s) : ☒ Néant ☐ Oui → Nombre :			

À titre liminaire, il convient de rappeler que, conformément au Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 1411-5, L. 1414-2 et suivants, et D. 1411-3 et suivants, une Commission d'Appel d'Offres (CAO) est instituée au sein du SDIS.

L'article L. 1411-5 II du CGCT précise que la CAO est composée :

- de l'autorité habilitée à signer les marchés publics concernés ou de son représentant, à savoir la Présidente du conseil d'administration du SDIS ;
- de **5 membres titulaires et 5 membres suppléants**, élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste, impérativement parmi les membres titulaires du CASDIS.

Lors de sa séance du **2 juillet 2026**, le conseil d'administration a fixé les modalités de dépôt des candidatures en vue de l'élection des membres de la CAO, programmée lors du CASDIS du **7 octobre 2026**.

Dans ce cadre, les membres titulaires du CASDIS se sont concertés afin d'établir une liste de consensus composée de 5 candidats titulaires et de 5 candidats suppléants. Chacun des élus concernés a été invité à formaliser individuellement sa candidature et à la transmettre au secrétariat de direction du SDIS **par voie postale uniquement, avant le 1er septembre 2026 à minuit, le cachet de la poste faisant foi**.

L'ensemble des déclarations individuelles de candidature des élus composant la liste arrêtée a été réceptionné dans les formes et délais prévus.

Aucune autre candidature n'a été reçue.

La liste soumise au vote est ainsi définitivement constituée comme suit :

Composition
<i>Président</i>
Edwige EME
<i>Titulaires</i>
Jacques DESHAYES
Pierrette DEMESY
Hicham NAJI
Christelle RIGOLOT
Jean-Marie BERTIN

Suppléants
Patricia FASSET
Jérôme LALLEMAND
Thomas OUDOT
Bernard PIQUARD
Jean-Claude GAY

Conformément aux modalités arrêtées par le conseil d'administration le 2 juillet 2026, **le matériel de vote a été adressé par voie postale aux seuls membres titulaires du CASDIS le 11 septembre 2026.**

Chaque membre titulaire devra se présenter à la séance du **7 octobre 2026** muni de son **enveloppe de vote cachetée**. En cas d'empêchement, il lui appartiendra de la confier à son suppléant afin que celui-ci puisse la déposer lors des opérations de vote.

Il sera alors procédé, au cours de la séance, à l'élection des **5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres**, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

*
* *

Je vous demande de bien vouloir procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres du SDIS, selon les modalités exposées ci-dessus.